

Paris, le lundi 21 septembre 2009

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie La Sirène convient les enfants des classes maternelles et primaires de la Seine Maritime à participer à un **concours d'illustrations** qui a pour titre :

**«Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid»  
du 21 septembre 2009 au 2 avril 2010**

Il s'agit de gagner l'un des 20 prix (chaque prix comprend 30 livres) et de nombreuses affiches en réalisant une création collective inspirée de l'univers de l'auteur Dorothée de Monfreid.

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

Renseignements :

**Librairie La Sirène** 24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe Téléphone :02 35 84 32 82

Partenaires :

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Dieppe, Bd Berigny, 76200 Dieppe

---

Bulletin de participation au

**Concours d'illustrations  
«Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid»**

à retourner avant le 18 décembre 2009 à

Librairie La Sirène - 24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe

M./Mme ..... Classe/Niveau .....

École/Établissement (nom et adresse) .....  
.....  
.....

Adresse électronique .....

s'inscrit au concours «Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid» organisé par la librairie La Sirène et *l'école des loisirs*.

## Règlement du concours «Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid»

### ARTICLE 1

Pour fêter Dorothée de Monfreid et son oeuvre, la librairie La Sirène (24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe RCS : 498 571 975 000 16) et *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres - 75006 Paris / RCS : Paris B 300 570 181) organisent conjointement un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective. L'offre de participation s'adresse aux élèves des classes maternelles et primaires et S.E.S, I.M.P et aux bibliothèques de la Seine Maritime. Ce concours, doté de 20 prix (chaque prix comprend 30 livres, d'une valeur totale de 45 euros), sera ouvert du 21 septembre 2009 minuit au 2 avril 2010 minuit. Un lot de posters de *l'école des loisirs* sera remis à chaque classe participante.

### ARTICLE 2

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de Dorothée de Monfreid.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. (films, Diapos, CD-Rom exclus) de taille maximale 100 cm x100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). Ces œuvres devront mettre en scène personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteur et illustratrice Dorothée de Monfreid d'après le thème : «Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid».

Les créations devront obligatoirement avoir été accompagnées d'une fiche comportant :

- le nom de l'établissement
- le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné
- le nom et la signature de l'enseignant
- une photographie de la classe
- la liste des éléments de référence aux livres de Dorothée de Monfreid publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle. Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

### ARTICLE 3

Les créations devront impérativement :

- soit être expédiées avant le 2 avril 2010 à minuit ( le cachet de la poste faisant foi ) à la librairie La Sirène (24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe).
- soit être directement déposées contre récépissé avant le 2 avril 2010 à la librairie La Sirène, (24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe) du mardi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h.

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public du 10 avril au 5 mai 2010 à la librairie La Sirène et dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Dieppe.

### ARTICLE 4

Le Jury se réunira à une date à fixer ultérieurement, pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant(e)s soit l'éditeur et/ou le librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteur Dorothée de Monfreid,
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Ce jury déterminera souverainement les œuvres gagnantes. Il aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots. Les prix seront remis officiellement le 5 mai 2010, horaire et lieu communiqués ultérieurement, et en présence de Dorothée de Monfreid (sous réserve).

### ARTICLE 5

Il ne sera attribué qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

### ARTICLE 6

Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 5 mai 2010. Les œuvres non réclamées le 21 mai 2010 seront considérées comme abandonnées.

### ARTICLE 7

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Les lots, non cessibles, ne sont pas échangeables et ne peuvent donner lieu à leur paiement en espèces.

### ARTICLE 8

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse.

### ARTICLE 9

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

### ARTICLE 10

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

### ARTICLE 11

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître Sandrine Gouley, Huissier de Justice -4 rue République - 76200 Dieppe. La copie du règlement de ce concours peut être obtenue gratuitement sur simple demande auprès de la librairie La Sirène (24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe).

Fiche de renseignements à joindre  
avec la création réalisée par la classe

**Concours**  
**«Promenons-nous avec Dorothée de Monfreid»**  
**du 21 septembre 2009 au 2 avril 2010**

École/Établissement

Nom

Personne responsable du projet

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Mail

Niveau de la classe

Nombre d'enfants

**Pièces à joindre :**

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe :

Nom et signature de l'enseignant précédé de la mention « lu et approuvé » et de la date :

N.B : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 2 avril 2010 ne saurait être prise en considération.

Renseignements : Librairie La Sirène - 24 rue Sainte Catherine - 76200 Dieppe